

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 411 Vœu relatif au développement du compostage de proximité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, coordonnés par la Ville de Paris qui vise à fédérer les initiatives qui préservent et réutilisent la matière plutôt que de créer des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération au détriment de notre environnement ;

Considérant l'objectif de la Ville de Paris de tendre vers une trajectoire zéro déchet par la réduction de toutes les sources de gaspillage ; le fait de donner une seconde vie aux produits ; de recycler tout ce qui est recyclable ;

Considérant que le tri à la source et la valorisation des biodéchets constituent des éléments majeurs de toute trajectoire 0 déchet ; que cela repose sur d'une part, la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'autre part, l'émergence de filières alternatives pour le traitement des déchets alimentaires qui constituent des alternatives à l'incinération et à l'enfouissement ;

Considérant que le compostage de proximité est la première étape de cette valorisation des biodéchets, qu'il est complémentaire à la collecte et à la méthanisation/compostage industriels des biodéchets qui n'auraient pas trouvés de solution de valorisation de proximité ;

Considérant le potentiel de notre ville en terme de production de compost, ressource qui pourrait alimenter des filières bénéfiques à l'essor d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé de tous ;

Considérant l'impact carbone de l'épandage du compost qui transforme ce qui était une source d'émission (les déchets organiques enfouis ou incinérés) en source de réduction des émissions de CO2, avec un

bénéfice net de cette pratique, en termes d'économies d'émissions de gaz à effet de serre qui est aujourd'hui établi par les recherches ;

Considérant la dimension pédagogique forte que revêt le compostage pour transformer nos mentalités quant à nos manières de consommer, mais aussi de réduire nos déchets, de mieux les trier voire de les valoriser ;

Considérant que notre ville a mis en place des outils nombreux (information, accompagnement, formation, mise à disposition de matériel) pour favoriser le développement des pratiques de compostage qu'il convient de développer et de diversifier ;

Considérant que les actions entreprises peuvent être sources de connaissances et d'expériences pour déployer un plan de compostage de proximité d'envergure sur l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'une telle politique requiert moyens humains, financiers, matériels et matière (notamment de la matière sèche) ;

Aussi sur proposition d'Aurélie Solans, Joëlle Morel, Anne Souyris et des élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

- soit affiché par la Ville de Paris, l'objectif de développement à grande échelle de composteurs collectifs de proximité, en pieds d'immeubles et en particulier dans l'espace public et sur voirie ;
- la Ville de Paris impulse des partenariats avec les établissements publics, les écoles, les bailleurs sociaux afin de favoriser des projets innovants ;
- la Ville de Paris travaille, à l'échelle métropolitaine, à impulser des projets d'économie circulaire visant à favoriser l'approvisionnement des composteurs en matière sèche ;
- la Ville de Paris lance une campagne de sensibilisation des habitants à travers notamment la création et la pérennisation d'une journée proposant des activités spécifiques ;
- la Ville de Paris lance une réflexion, dès le début de l'année 2016, afin de rendre la TEOM davantage incitative à une diminution des volumes de déchets ménagers.